



## PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE

Préfecture  
Cabinet du Préfet  
Service du Cabinet  
Affaire suivie par : Céline BAILLY  
☎ 05.53.77. 61.78.  
Courriel : celine.bailly@lot-et-garonne.gouv.fr

Agen, le 20 janvier 2017

Le Préfet de Lot-et-Garonne

à

Destinataires in fine

Objet : Appel à projets 2017 au titre de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA)

P.J : 1

Le département de Lot-et-Garonne dispose chaque année, d'une délégation de crédits de la MILDECA pour mettre en place des actions de lutte contre la drogue, la toxicomanie, l'alcool et toutes formes de conduite addictives.

Conformément au plan gouvernemental de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2013-2017 (disponible sur le site : [www.drogues.gouv.fr](http://www.drogues.gouv.fr)), les actions qui seront prioritairement retenues en 2017, devront s'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :

- prévenir les conduites addictives, y compris l'entrée dans le trafic,
- renforcer la sécurité, la tranquillité publique et l'application de la loi,
- réduire les risques et accompagner les populations les plus vulnérables,
- renforcer les actions de formation des adultes encadrants et professionnels aux contacts du public.

Une attention particulière sera portée en direction des populations qui, pour des raisons sanitaires ou sociales, sont les plus exposées aux risques et aux dommages associés aux consommations de substances psychoactives (populations en errance, femmes usagères de drogue et jeunesse). Les jeunes scolarisés ou en cours de professionnalisation, les jeunes sous-main de justice, ou encore participant à des événements festifs, du fait de la précocité des consommations, feront l'objet d'une vigilance accrue. La prévention doit en effet être mise en œuvre le plus tôt possible pour éviter l'initiation et/ou retarder l'âge de l'expérimentation.

.../...

D'une manière générale, les actions devront s'orienter vers une promotion globale de la santé et une conception citoyenne de la prévention au travers d'une démarche participative et d'éducation au respect de la loi. Elles devront être présentées avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant d'en évaluer la mise en œuvre.

Afin que je puisse procéder à la répartition des crédits ouverts pour l'année 2017, je vous invite à me faire connaître, les actions ou projets pour lesquels vous souhaiteriez bénéficier d'une subvention des crédits de la MILDECA.

Les projets devront faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention à l'aide des documents téléchargeables sur le site internet de la préfecture ([www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)) et retournés avant le **10 mars 2017**.

Je vous rappelle que les actions conduites au cours de l'année 2016, pour lesquelles une subvention vous aurait été accordée, doivent obligatoirement faire l'objet d'un bilan qui devra m'être adressé dans les meilleurs délais possibles et dont l'absence empêcherait le renouvellement de la subvention.

Mon cabinet reste à votre entière disposition pour toute information ou tout renseignement complémentaire.

Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet/Directeur de Cabinet



Dominique FOSSAT